

BON DE SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DES REMPARTS RELIANT LA TOUR DE L'ABREUVOIR ET LA PORTE BIZIENNE

OUI, je fais un don de euros pour aider à la restauration des remparts reliant la tour de l'Abreuvoir et la porte Bizienne et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

(et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.)

- **Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Guérande ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

- **Paiement en espèces** : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

Nom ou société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

OU de l'Impôt sur les Sociétés

POUR LES PARTICULIERS, VOTRE DON OUVRE DROIT À UNE RÉDUCTION :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

POUR LES ENTREPRISES, VOTRE DON OUVRE DROIT À UNE RÉDUCTION :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Bon de souscription à renvoyer à : FONDATION DU PATRIMOINE - GUÉRANDE
110 rue de Frémur - BP 60412 - 49004 ANGERS CEDEX 1

Pensez au don en ligne ! www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. **Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre** .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

FONDATION



Habilitée par le Ministère de l'Économie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

ORGANISATION

La Fondation du Patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE DES PAYS DE LA LOIRE

110 rue de Frémur

BP 60412 - 49004 ANGERS CEDEX 1

02 41 39 48 98

www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org

VILLE DE GUÉRANDE

7, place du Marché au Bois

44350 Guérande

02 40 15 60 40

www.ville-guerande.fr

MÉCÉNAT 2018 GUÉRANDE

Apportez
votre
pierre
à l'édifice

RESTAURATION DES REMPARTS
entre la porte Bizienne
et la tour de l'Abreuvoir

#MÉCÉNATGUÉRANDE2018



GUÉRANDE, CITÉ PATRIMOINE



« *Guérande la Médiévale* » est, avant tout, le fruit d'une histoire riche et très ancienne. Le véritable « âge d'or » de Guérande se situe à la fin du Moyen Âge.

L'enceinte urbaine date essentiellement du 15^e siècle. Protégée par ses remparts, Guérande s'affirme dès le Moyen Âge comme la « ville centre » de la Presqu'île. L'enceinte fortifiée de Guérande est l'une des mieux conservées de France et la plus complète de Bretagne. Sur la base de vestiges plus anciens, six

tours et quatre portes ponctuent ses 1 300 m de courtines. Elle est classée Monument historique depuis 1877.

UN ENTRETIEN DES MONUMENTS DEPUIS TOUJOURS

L'entretien des remparts est depuis une préoccupation permanente de la Ville. Vers 1900, la porte Saint-Michel, alors hôtel de ville, fait l'objet d'une importante restauration. À partir de 1970, la Ville de Guérande engage des travaux de consolidation et de restauration sur les tours et les courtines, sous la maîtrise d'œuvre des architectes en chef des Monuments historiques. Ces campagnes se poursuivent toujours. Aujourd'hui, la Ville assure la mise en valeur des remparts qui participent, avec le sel de Guérande, à sa notoriété.



UNE PARTIE DES REMPARTS À RESTAURER EN 2018

Les campagnes de travaux de ces dernières décennies ont porté sur des restaurations complètes de sections de courtine. Un peu plus de 50% du linéaire de remparts a été restauré et ouvert au public.

Le linéaire restant a fait l'objet d'un diagnostic sanitaire qui a révélé d'importants désordres nécessitant des interventions d'urgence, comme la reprise de fondations sapées par l'eau des douves au niveau de certaines courtines, notamment celle reliant **la tour de l'Abreuvoir à la porte Bizienne**.



Afin d'éviter l'effondrement de cette partie des remparts, la municipalité lance un appel aux dons. Alors vous aussi « *apportez votre pierre à l'édifice* », et participez à cet élan collectif visant à préserver le patrimoine guérandais.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme plus général d'interventions sanitaires d'urgence sur les principaux Monuments historiques de la ville. En effet, d'autres travaux sont prévus durant la période 2018/2020 sur les remparts, la porte Saint-Michel ainsi que la collégiale Saint-Aubin. Ce programme pluriannuel bénéficie également de subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

AVANTAGES ET CONTREPARTIES

Grâce à vos dons, les remparts reliant la **tour de l'Abreuvoir à la porte Bizienne** pourront être renforcés, sécurisés et rénovés. En participant financièrement, vous (entrepreneurs, artisans, particuliers ou encore visiteurs) pourrez bénéficier d'avantages fiscaux importants :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exemple : 1 000 € de don = 60% de défiscalisation
-> 400€ de dépense réelle

IMPÔT SUR LE REVENU

Exemple : 100 € de don = 66% de défiscalisation
-> 34€ de dépense réelle

IMPÔT SUR LA FORTUNE

Exemple : 1 000€ = 75% de défiscalisation
-> 250€ de dépense réelle

APARAISSEZ SUR LE « MUR VIRTUEL DES DONATEURS » DE GUÉRANDE

Au-delà du sentiment d'œuvrer pour le bien de la communauté et des avantages fiscaux liés, obtenez votre *e-pierre* sur le **mur des donateurs de Guérande** en effectuant un don minimum de :

- 50 € ou plus pour les particuliers
- 1 000 € ou plus pour les professionnels

En plus d'aider à rénover cette partie des remparts, vous contribuerez à la reconstituer virtuellement en activant votre *e-pierre* sur la page Internet dédiée spécialement à cette opération !

Vous avez effectué votre don, vous recevrez un code vous permettant d'obtenir votre *e-pierre* avec votre nom. Suivez ce lien : <https://guerande-murdesdonateurs.fr>, entrez votre code, renseignez les champs obligatoires et votre nom apparaîtra sur le mur virtuel (si vous le souhaitez) !

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers des donateurs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser :

Hôtel de Ville 7, place du Marché au Bois - 44350 GUÉRANDE - 02 40 15 60 40